



ARRETE N°19/2021

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA COMMUNE DE CHEVANNES (RD 153)

Le Maire de la commune de CHEVANNES

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le code de la route et notamment son article R.44 et R.225,
CONSIDERANT que l'autorité municipale est chargée de veiller à tout ce qui intéresse la sécurité et la commodité de passage dans les rues, ruelles et places publiques,
VU la demande du Conseil Départemental de L'Essonne,
CONSIDERANT le manque de sécurité qu'il résulterait de l'absence de cette décision pendant les travaux d'entretien routier, sur la commune de Chevannes (RD 153) nécessitent une réglementation temporaire de la circulation effectués par la société PROBINORD.

ARRETE

ART. 1 : Pendant les travaux d'entretien routier sur le domaine public de la RD 153, une déviation sera mise en place par le Conseil Départemental de L'Essonne.

ART.2 : Ces travaux sont prévus pour une durée de 6 nuits hors week-end, de 20h00 à 6h00 balisage et débalisage compris :

- Du 07 avril 2021 au 09 avril 2021
- Du 12 avril 2021 au 16 avril 2021

Ces restrictions pourront être prolongées d'une semaine en cas de difficultés dans l'exécution des travaux liées aux aléas de chantier et/ou aux intempéries.

ART. 3 : Une signalisation provisoire réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place, entretenue et surveillée, de jour comme de nuit, par la société PROBINORD, sous le contrôle du Département.

ART. 4 : Le Maire de la commune de Chevannes et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

LE MAIRE CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte notifié le 16/03/2021,

Ampliation sera transmise à :

- Conseil Départemental de L'Essonne
- Commandant de gendarmerie de Ballancourt sur Essonne
- Sapeurs-Pompiers de Ballancourt sur Essonne

Chevannes, le 16 mars 2021
Sami BEN OUADA
Maire de Chevannes

